Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600073-20260306-DELIB_D20260211-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
Mairie d'AURAY (56400)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 11 février 2026 à 18 HEURES 00, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Claire MASSON, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents à la présente délibération :
Madame Claire MASSON, Madame Marie LE CROM, Monsieur Jean-François GUILLEMET, Madame Claire PARENT MER, Madame Myriam DEVINGT, Monsieur Benoît LE ROL, Madame Marie DUBOIS, Monsieur Julien BASTIDE, Madame Chantal SIMON, Madame Adeline FERNANDEZ, Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT, Monsieur Gurvan NICOL, Monsieur Stéphane RENAULT, Madame Juliette EME, Monsieur Pierre LE SCOUARNEC, Madame Aurore HAREL, Madame Adeline AGENEAU, Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC, Madame Chantal CLAR, Monsieur Bertrand VERGNE, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Madame Françoise NAEL, Monsieur Pierre-Yves CYFFERS, Madame Emmanuelle HERVIO, Monsieur Benoît GUYOT, Monsieur Mathieu SAMSON, Madame Guenola QUILLAY, Monsieur Marc MAHE, Monsieur Jean-Charles KERLAU

Absents excusés :
Madame Nathalie GUEMY (procuration donnée à Madame Claire PARENT MER), Madame Céline SPILBAUER (procuration donnée à Madame Juliette EME)

Secrétaires de séance : Madame Marie LE CROM, Monsieur Benoît GUYOT

5- DF - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026_BUDGET VILLE

Monsieur Julien BASTIDE, 7ème adjoint, expose à l'assemblée :

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires 2025 qui s'est tenu le 17 décembre 2025, le Conseil municipal est invité à adopter le Budget Primitif 2026.

La présentation du budget primitif 2026 est l'occasion de dresser un panorama de la mise en œuvre des politiques publiques retenues par le Conseil municipal.

Ce budget traduit, pour l'exercice à venir, les priorités de la commune, tant en matière de fonctionnement que d'investissement, dans un contexte financier maîtrisé et conforme aux orientations débattues précédemment.

Le budget primitif constitue l'acte fondamental de la gestion communale. Il prévoit et

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600073-20260306-DELIB_D20260211-DE

autorise l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice 2026, dans le respect des règles budgétaires et comptables en vigueur, et notamment des principes d'équilibre, de sincérité et d'annualité budgétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires tenu le 17 décembre 2025,
Vu l'avis favorable avec 3 votes contre, de la commission finances et communication du 26 janvier 2026 ;

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix pour),
9 contre :

Monsieur VERGNE, Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Madame HERVIO, Monsieur GUYOT, Monsieur SAMSON, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU,

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur KERGOSIEN,

Le conseil municipal :

- ADOPTE le Budget Primitif 2026 du Budget Ville tel que présenté.

- AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document à intervenir.

Pour extrait conforme,

Mme le Maire

Claire MASSON

Signé par : Claire MASSON
Date : 06/03/2026
Qualité : Madame le Maire

